L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 JUILLET 1858.

Imprimée et publiée par:
C. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
C. F. WEISSE, C. DUVERGER, C. DUFOUR, C. HARDY.
Rue de Chartres N° 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 29 JUILLET 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour:

Par Peychaud, Hyde & Co—128 lots de lainage.
Par J. Spear—Ouvrages anglais, français, etc., et fonds d'un magasin de variétés, rues Bienville, rue St-Pierre.—Et pierres lithographiques, meubles, bijouterie, etc., au passage de la Bourse.

La presse française et la presse anglaise.

On a publié dans notre dernière revue des nouvelles européennes, que le gouvernement impérial avait invité la presse française à Paris et dans les départements à discuter avec plus de calme les questions internationales sur lesquelles la France et l'Angleterre sont divisées d'opinion. Cette invitation étant un ordre, les journalistes français devraient s'y soumettre.

Le gouvernement anglais n'ayant pas sur la presse britannique la même autorité, nous doutons que les organes de la publicité à Londres et dans le reste du Royaume-Uni mettent plus de modération dans leur problème et moins d'emportement dans leurs appréciations de la politique française.

N'a dernière journaux de Paris se faisaient encore remarquer par l'âpreté du langage qu'ils employaient vis-à-vis de l'Angleterre. La déclaration de lord Malmesbury au sujet de l'Espagne lui a valu de la part de la presse semi-officielle de Paris une réponse d'une extrême virulence. "Les nouvelles d'Espagne que nous apporte le télégraphe, dit l'une des feuilles dont il s'agit, constatent la sensation profonde qu'ont excitée dans la Péninsule les paroles de lord Malmesbury au sein de la Chambre haute. La presse et l'opinion se sont émues de ce langage plein d'amertume et de violence que nous avons reproduit dans toute son exactitude. On se rappelle, en effet, que, dans cette séance mémorable où l'on a fait entendre tant de récriminations injustes et de paroles malveillantes, l'orateur, après avoir dénoncé à l'indignation de l'Angleterre la *basse et vile ingratitude de l'Espagne*, avait menacé de retirer l'escadre britannique, qui, selon lui, fait toute la sécurité des possessions espagnoles dans les Antilles. On comprend que cette déclaration violente ait blessé les susceptibilités d'une nation généreuse dont le passé a été grand, et qui a su conserver l'âme à la hauteur de son ancienne fortune. Il y avait là d'ailleurs un prodigieux contraste. Il faut en convenir, avec les formules de déférence et de courtoisie que l'on prodiguait à l'Union américaine.

Le même journal s'efforce de justifier le gouvernement espagnol des reproches que lui a adressés le ministère anglais. Il prétend qu'on ne saurait faire peser sur les autorités de la Havane la responsabilité des actes clandestins et illicites que font les planteurs de l'île. "La traite, continue-t-il, est une contrebande, la plus abominable et la plus répréhensible de toutes, sans contredit. Mais, précisément à raison de la nature de ce négoce interlope, les autorités régulières sont dénuées de moyens de la réprimer. Grâce à la possession de Gibraltar, on introduit subrepticement en Espagne une énorme quantité de marchandises anglaises au détriment du fisc espagnol et au préjudice de l'industrie nationale. Imputerait-on au gouvernement de la reine Isabelle cet abus, qui est pour l'Espagne une cause d'embarras et de ruine? Les sociétés bibliques inondent la Péninsule de livres et de brochures où l'on attaque la religion catholique et la papauté. Il y a probablement des Espagnols qui font empiète de ces publications, puisqu'il y a tant d'ennemis sur pied en vertu. Peut-on dire que le gouvernement de la reine Isabelle fait cause commune avec les acheteurs de bibles protestantes? Avant de déclarer qu'un pays est solidaire des faits répréhensibles que des particuliers commettent dans des colonies lointaines, il faudrait, après un mûr examen de conscience, être bien convaincu qu'on est sans péché, et qu'on a le droit de jeter la première pierre.

Ce que dit notre confrère parisien de la conduite des Anglais à Gibraltar est fondé, mais il ne fera croire à personne que le capitaine général qui représente à Cuba l'autorité de la métropole ne prête pas les mains à la traite. Si des bâtiments négriers contournent à débarquer des Africains dans l'île, c'est que les autorités locales, qui prélèvent un impôt sur ces envois de *bozales*, veulent bien le leur permettre.

N'est-ce pas cependant n'est pas de discuter n'asserti-ne des journaux français, mais de reproduire ce langage qu'ils tiennent à l'égard des alliés de l'empereur.

"Il nous paraît douteux, dit le *Constitutionnel*, que l'Espagne accepte le jugement que vient de prononcer à Madrid lord Malmesbury. Peut-on d'ailleurs la taxer raisonnablement d'une ingratitude envers cette puissance formidable qui a si vivement intéressé sur les destinées de la Péninsule, mais qui, selon une remarque assez judicieuse, n'est guère intéressé dans les affaires de cette ou autre pays, son intérêt propre le lui commandant. La question a été déjà maintes fois abordée par la presse espagnole, et l'on n'a pas eu à reconnaître la valeur de ses arguments.

"Ces journaux rappelaient, non sans raison, du demeurant, que l'Angleterre, tout amie de l'Espagne qu'elle puisse-que proclamer, s'est emparée de Gibraltar et l'a conservé, tout bien, tout honneur, depuis la guerre, sous le premier Empire, de 1808 à 1814, les troupes anglaises livraient régulièrement au pillage toutes les villes Françaises, de telle sorte que Ciudad Rodrigo, Saint-Sébastien, Badajoz, par exemple, qui avaient été prises d'assaut, étaient à l'arrêt des deux armées pendant les jours qui suivaient la prise de la place. Il y a eu, en effet, que, dans la ville sans coup-férir, avait débuté par détruire de fond en comble la fabrique de porcelaine fondée par Charles III, au Retiro, sous le prétexte que ceux d'y établir une batterie. Ils rappelaient encore que, dans tous les troubles qui ont désolé depuis trente ans l'Espagne, l'influence britannique était loin d'avoir servi toujours les intérêts de l'ordre et de la civilisation. Ils rappelaient enfin que, quand il s'était agi de défendre Cuba contre les bandes de Lopez, c'était à des troupes nationales et non à la tutelle du pavillon anglais que l'Espagne avait dû la conservation de sa magnifique colonie. Ils ajoutaient, au reste, que pour accuser la perfidie et l'ingratitude, il faut avoir acquis des droits incontestés à sa reconnaissance."

Le *Constitutionnel* attaque aussi l'Angleterre au sujet du commerce des *coolies*. "Quelle honte! le monde se ferait-il de ces philanthropes de la Grande Bretagne, toujours prêts à régenter l'univers, de ces témoins accusateurs des peuples étrangers, si nous pouvons démontrer que leurs nationaux commettent depuis des années le crime qui la attribuent à la France, et que "ce trafic inhumain," dont les Français n'ont pas à rougir, des Anglais le pratiquent avec des navires anglais, presque sous les yeux d'autorités anglaises, et à la honte du fier pavillon de l'Angleterre."

Et le journal parisien continue en ces termes:

Dans une récente séance de la Chambre des lords, le très révérend prélat, qui, quelque jours auparavant, avait blâmé contre l'Espagne ses foudres parlementaires, a cru devoir communiquer à Leurs Seigneuries de graves scrupules qu'avait conçus sans doute le dans l'intervalle. Il a rappelé que, depuis nombre d'années, l'Angleterre se livre à un système d'exportation de travailleurs chinois pris à Hong-Kong et destinés à ses colonies. C'est, dans des conditions bien inférieures de moralité, un plan identique à celui que la France adopté. Le prélat ajoutait qu'il reconnaît que ce système avait pro-duit des fruits excellents à l'île Maurice. Mais se peut-il, a demandé le Révérend, que l'administration anglaise ait laissé des exportations de coolies dégénérer en un véritable commerce d'esclaves?

A ses mots on demeure de s'expliquer au nom du gouvernement, le comte de Carnarvon, sous-secrétaire des colonies, a fait à la Chambre des révélations encore incomplètes, mais déjà très étoquentes. Il ressort de ces déclarations ministérielles, que, depuis le lar jan-vier 1856, et en vertu d'un acte du Parlement, il a est établi à Hong-Kong, et dans les quatre autres ports libres de la Chine, sous la surveillance très insuffisante d'un agent d'émigration, un genre d'opérations que le sous-secrétaire des colonies désigne, lui-même sous le nom de "commerce des coolies." La loi étant constamment et systématiquement éludée, ce négoce donne lieu aux plus tristes abus. Toutefois, il ouvrient de faire ici une distinction importante: il y a deux sortes de transports d'émigrants chinois: ceux que se font au profit des colonies anglaises, et ceux qui s'opèrent pour le compte de possessions étrangères. Les premiers ont amené des résultats satisfaisants; mais les seconds ont produit des effets déplorables, que l'administration a été jusqu'à ne plus pouvoir arrêter. La cause de cette différence, c'est que la surveillance qui peut s'exercer sur les expéditions de recrues aux colonies anglaises, devient impossible lorsque les émigrants sont dirigés vers des pays à nations étrangères. Toujours sûre d'agir dans les deux cas, ce sont des Anglais qui discutent le transport au moyen de navires anglais partis d'un point où l'administration anglaise devrait faire sentir son action préventive.

Lord Carnavon, remontant à 1853, a cité quelques chiffres qui indiquent une proportion effrayante dans la mortalité à bord des navires anglais et livrant au commerce des Chinois entre Hong Kong et Cuba. L'anatomie

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES.—SIR DUPARGY.—La Direction des Ecoles Publiques du Troisième District s'est réunie lundi soir et a élu à l'unanimité M. EUGÈNE CUVELLIER surintendant des Ecoles.

Les professeurs seront élus à la prochaine séance.

RECORDER BUMPERS.—William Redman alias Dublin Bill a comparu hier devant le Recorder Bumpers pour avoir polgnardé et grièvement blessé John Russell, le 30 mai dernier, à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas.—Le prisonnier accuse le plaignant et l'un de ses amis de le suivre dans une intention de meurtre. Russell repliqua qu'il ne voudrait pas suivre un homme pour le tuer; Redman lui donna un démenti et s'avança pour frapper. Russell lui demanda s'il avait une arme sur lui; le prisonnier ayant répondu qu'il était armé, le plaignant tira son pistolet qu'un individu qu'il croit être Thos. Leyden lui arracha des mains. Russell fut ensuite terrassé par Redman qui lui porta deux coups de poignard.—Un témoin a déclaré avoir entendu l'accusé dire "qu'il n'était pas fini de remercier celui qui avait poignardé Russell."—Le recorder a exigé un cautionnement de 500 piastres pour comparaître à la comparution de Redman devant la Première Cour de District.

Wm Cole, qu'un affidavit accuse d'avoir blessé John Geffrey et Joseph Hill, restera en prison jusqu'à nouvel ordre.—Hill est à l'hôpital de charité.

Catherine Doyle se plaint d'avoir été battue par son mari Michel.

John Mayer, accusé de vol de cheval par N. Shounner, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution le 13 du mois prochain.

Wm Dixon accuse John Williams alias Jack of Clubs de volavec effraction.

Wm Smith, boulanger, a été condamné à vingt-cinq piastres d'amende pour violation des ordonnances.

RECORDER WILTZ.—Mary Ann Ritter a dû acquitter une amende de vingt cinq piastres pour rétirer un affidavit dans lequel elle accusait Lyons Lycons de s'être ouvrée et d'avoir brisé sa faïence.

Julia Kelly, rue Dumaine, déclare que Mme Kinney et Mme Hufale, deux voisines, l'ont grossièrement insultée chez elle.—Cautionnement.

Paul Touro, encoignure Bienville et Bourgogne, est accusé, par l'officier James Morrison, de violation des ordonnances.—Cautionnement.

Deux ou trois hommes de couleur qui se disent libres ont reçu l'ordre de quitter l'Etat dans les deux mois qui suivront cette date.

A. B. Rougelot a été arrêté, hier soir, par l'officier Lentant, à la demande de M. V. Magnon qui l'accuse d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes.

RECORDERS LONG ET ADAMS.—Les affaires appelées hier devant les recorders Long et Adams n'offrent guère d'intérêt.

Michael Morton a été condamné, par le recorder Adams, à vingt cinq piastres d'amende pour bris de paix et mauvais langage.

Jerry McCarthy qu'on a ramassé ivre sur le trottoir, à l'encoignure Camp et Jackson—dix piastres d'amende.

BLESSURES.—James Maglone a été dangereusement blessé hier dans un café du 4me district, par un individu nommé James Mullen. Celui-ci a été arrêté.

John Burn a été également arrêté sous la prévention d'avoir blessé John Manning.

Affaire Rivière.

Enfin, après cinq jours de débats animés, l'action intentée contre M. Hundee, a eu son dénouement hier. A bout d'excuses et ne pouvant plus alléguer un prétendu état malade, ou d'absence, le propriétaire de l'hôtel Napoléon a dû paraître pour expliquer pourquoi il a pris dans l'enlèvement de Mlle Blount.

Interrogé par son avocat, M. Demming, il a reconnu avoir pris Mlle Blount, entre deux et à Elizabethtown, mais il ne se serait décidé à conduire la voiture, qu'en l'absence d'un cocher, introuvable à une heure aussi matinale. La voiture, selon lui, avait été commandée par M. Mulford, d'après les instructions duquel il aurait agi tout le temps. Celui-ci lui aurait dit qu'il voyageait avec une jeune dame, qu'il ne trouverait pas de témoins. Questionné ensuite par la cour et par les jurés, il a déclaré ne pas connaître, et être embarrassé dans ses réponses et n'a pu fournir son assurance.

Interrogé pourquoi il avait nié tout d'abord avoir connaissance de l'endroit où l'on avait conduit Mlle Blount, il est tombé dans des contradictions nombreuses et a fini par avouer ce qu'on lui demandait.

Mme Russell fut ensuite terrassée par Mlle Blount qui lui porta deux coups de poignard.—Un témoin a déclaré avoir entendu l'accusé dire "qu'il n'était pas fini de remercier celui qui avait poignardé Russell."—Le recorder a exigé un cautionnement de 5 mille piastres pour comparaître à la comparution de Redman devant la Première Cour de District.

Wm Cole, qu'un affidavit accuse d'avoir blessé John Geffrey et Joseph Hill, restera en prison jusqu'à nouvel ordre.—Hill est à l'hôpital de charité.

Catherine Doyle se plaint d'avoir été battue par son mari Michel.

John Mayer, accusé de vol de cheval par N. Shounner, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution le 13 du mois prochain.

Wm Dixon accuse John Williams alias Jack of Clubs de volavec effraction.

Wm Smith, boulanger, a été condamné à vingt-cinq piastres d'amende pour violation des ordonnances.

RECORDER WILTZ.—Mary Ann Ritter a dû acquitter une amende de vingt cinq piastres pour retirer un affidavit dans lequel elle accusait Lyons Lycons de s'être ouvrée et d'avoir brisé sa faïence.

Julia Kelly, rue Dumaine, déclare que Mme Kinney et Mme Hufale, deux voisines, l'ont grossièrement insultée chez elle.—Cautionnement.

Paul Touro, encoignure Bienville et Bourgogne, est accusé, par l'officier James Morrison, de violation des ordonnances.—Cautionnement.

Deux ou trois hommes de couleur qui se disent libres ont reçu l'ordre de quitter l'Etat dans les deux mois qui suivront cette date.

A. B. Rougelot a été arrêté, hier soir, par l'officier Lentant, à la demande de M. V. Magnon qui l'accuse d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes.

RECORDERS LONG ET ADAMS.—Les affaires appelées hier devant les recorders Long et Adams n'offrent guère d'intérêt.

Michael Morton a été condamné, par le recorder Adams, à vingt cinq piastres d'amende pour bris de paix et mauvais langage.

Jerry McCarthy qu'on a ramassé ivre sur le trottoir, à l'encoignure Camp et Jackson—dix piastres d'amende.

BLESSURES.—James Maglone a été dangereusement blessé hier dans un café du 4me district, par un individu nommé James Mullen. Celui-ci a été arrêté.

John Burn a été également arrêté sous la prévention d'avoir blessé John Manning.

Affaire Rivière.

Enfin, après cinq jours de débats animés, l'action intentée contre M. Hundee, a eu son dénouement hier. A bout d'excuses et ne pouvant plus alléguer un prétendu état malade, ou d'absence, le propriétaire de l'hôtel Napoléon a dû paraître pour expliquer pourquoi il a pris dans l'enlèvement de Mlle Blount.

Interrogé par son avocat, M. Demming, il a reconnu avoir pris Mlle Blount, entre deux et à Elizabethtown, mais il ne se serait décidé à conduire la voiture, qu'en l'absence d'un cocher, introuvable à une heure aussi matinale. La voiture, selon lui, avait été commandée par M. Mulford, d'après les instructions duquel il aurait agi tout le temps. Celui-ci lui aurait dit qu'il voyageait avec une jeune dame, qu'il ne trouverait pas de témoins. Questionné ensuite par la cour et par les jurés, il a déclaré ne pas connaître, et être embarrassé dans ses réponses et n'a pu fournir son assurance.

Interrogé pourquoi il avait nié tout d'abord avoir connaissance de l'endroit où l'on avait conduit Mlle Blount, il est tombé dans des contradictions nombreuses et a finit souvent de ne pas comprendre les questions. Poussé dans ses derniers retranchements par les questions claires et précises du juge Whiting, il a cru devoir adopter le parti de s'impatienter et a déclaré qu'il ne répondrait plus. A toutes les demandes subséquentes, en effet, il s'est contenté d'opposer un "je ne sais pas" formulé du ton le plus brusque. Ce système, il est vrai, ne pas réussi tout, et n'a pas peu aidé à confirmer la cour dans la conviction de sa participation à tous les événements que nous lui avons connaissant.

Après l'audition d'un dernier témoin—Archibald Welch—qui n'a rien fait connaître de saillant, M. Demming, défenseur de Hundee, a pris la parole et s'est efforcé de prouver que son client des charges qui s'élevaient contre lui.

M. Whiting, dans une plaidoirie des plus brillantes, s'est attaqué à tous les arguments mis en avant par M. Demming, et a conclu en insistant fortement pour que Hundee fût traité rigoureusement.

La séance, suspendue à 2 heures, a été rouverte à 3 heures. M. le juge Ogden a résumé les débats, a déclaré Hundee coupable de mépris de cour, et l'a condamné à 5200 *d'amende, outre les frais et emprisonnement.*

A la fin de la séance, M. Ranson a demandé que M. Mulford, dont le nom a été si souvent cité et qui a joué un si grand rôle dans l'enlèvement de Mlle Blount, soit par John Davis, le garçon de Hundee, qui a évidemment fait un faux témoignage, fusiné appelé à comparaître à la prochaine session de la cour. Nous ne sommes donc pas au bout des incidents de cette affaire.

Le télégraphe transatlantique.

L'Evening Post publie, sur cette question du moment, un article intéressant à traduire:

"M. Morse, dit-il, qu'on a toujours regardé comme l'une des plus hautes autorités de la science télégraphique, n'a jamais espéré que l'expédition actuelle dans le Nouveau-Monde, couronnée de succès, bien qu'il soit pleinement convaincu qu'un câble peut être immergé entre les deux points indiqués par la compagnie. Il ne cache pas sa conviction que le câble en ce moment à bord des steamers est beaucoup trop long, et que la moitié seulement de ce poids, ou même moins, pourrait être submergé efficacement.

"Les vues particulières de M. Morse, et les conséquences qu'elles entraînent, ont été, dit-on, les raisons péremptoires qui l'ont fait rester en dehors de la commission, dans l'élection qui précéda immédiatement la réduction du taux des actions.

"Naturellement la compagnie, en faisant exécuter un câble aussi lourd, a cru augmenter les chances de l'immerger efficacement. Il n'y a qu'un moyen qui puisse démontrer si l'opinion du savant est juste. Mais cette opinion par elle-même est sans contredit d'une grande autorité, et elle sera soigneusement examinée si quelque nouvelle expérience doit avoir lieu.

"Voici, en outre, plusieurs autres mesures qui nous ont été suggérées pour parer aux accidents que la méthode actuelle de submersion entraîne à sa suite. Nous les soumettons aux lecteurs de l'*Evening Post*, en laissant le soin d'en apprécier la valeur:

"Un câble *rejeté* sur lui-même ne peut être déplié sans qu'il se forme des nœuds.

"Par conséquent, le câble doit être *décidé* pour être submergé.

"Le dévidage du câble par deux navires, *quadruple* et au-delà les chances d'accidents;

"Par conséquent, le câble doit être submergé du bord d'un seul navire.

"Le trajet d'Amérique en Angleterre est plus facile, plus court et plus sûr que le voyage d'Angleterre en Amérique.

"Par conséquent, le navire porte-câble doit partir des côtes d'Amérique.

"Il n'y a qu'un seul navire, un seul, auquel son tonnage et sa capacité permettent de se charger de la totalité du câble: c'est le *Leviathan*.

"Par conséquent, le câble, s'il parvient jamais à être placé, devra être enroulé sur plusieurs dévidoirs, à bord du *Leviathan*, et a navigué de Amérique en Angleterre.

"Ces considérations sont jugées être de quelque valeur, et, si l'on croit que le *Leviathan* de transporter le câble en Amérique, et de le submerger en retournant en Angleterre."

UNE LETTRE DE LAMARTINE.

Nous trouvons dans un journal de Londres l'extrait suivant d'une lettre que M. de Lamartine adressait à un certain distingué de l'Angleterre, qu'on dit être sir Ed. Lytton Bulwer, à propos de la souscription ouverte par lui en ce pays:

"Vous vous êtes trop souvent de cette maxime des bons cours: "Flattez les malheureux!"

"Je suis très malheureux, en effet, je ne cherche point à le dissimuler à moi-même ou aux autres. Quand une souscription de cette nature n'est pas un éclatant honneur, elle est une éclatante humiliation. Je sais bien que l'humiliation n'est pas de la honte, mais elle en est l'apparence; telle fait baisser la tête devant les hommes, sinon devant Dieu. Il faut, croyez-moi, que j'aie des motifs bien obligatoires, bien sacrés, et bien supérieurs à ceux qu'on m'attribue pour ne pas retirer mon nom de tout ce bruit autour d'une obole.

"La France ne doit rien, je l'ai dit vingt fois; je n'ai rien fait pour elle que ce que beaucoup d'autres ont fait avec moi, chacun dans leur rôle, et ce que tout autre à ma place eût fait mieux que moi. Je me trompe, cependant. J'ai fait quelque chose. Je l'ai passionnément aimée non-seulement dans sa grande individualité nationale, mais je l'ai aimée dans chacune de ses choses, et pour ainsi dire, dans chacun des individus dont cette grande famille de la patrie se composa. Si l'on m'avait dit alors que le premier ou le dernier de ses citoyens allait être chassé de son foyer (château ou chaumière), privé de quelque million ou de quelque centime pour le rachetter de l'expropriation, ce citoyen, eût-il été mon ennemi politique, le mal m'est témoin que je lui aurais adressé, avec un respectueux attendrissement, la dîme de mon cœur.

"Mes citoyens injustement hostiles en France n'ont pas jugé à propos de faire pour moi, à la vieil des mes amis, ce que l'auraient fait mes amis, ce que l'auraient fait mes ennemis, ce que j'ai fait pour eux, ce que j'ai fait pour la France, ce que j'ai fait pour la France, ce que j'ai fait pour la France